



## VILLE DE CAUMONT-SUR-DURANCE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

La commune a choisi d'opter pour le compte financier unique à compter de 2024.

Pour mémoire, le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le compte financier unique de l'année 2024 représente le bilan financier de la ville. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées et rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son vote.

Le compte financier unique 2024 a été voté le 8 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il est composé de deux sections :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement au budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice (excédents ou déficits) sur les sections de fonctionnement et d'investissement afin de pouvoir les reporter sur le budget de l'exercice suivant.

#### I. La section de fonctionnement

##### 1) Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	6 621 178,79 €
Dépenses de fonctionnement	5 764 258,05 €
Résultat antérieur reporté	469 269,40 €
Résultat de l'année 2024	1 326 190,14 €

##### 2) Analyse

###### a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont classées en plusieurs catégories selon leur origine.

###### > Les atténuations de charges

Ces produits s'élèvent à 45 826,19 € pour l'année 2024.

Ils correspondent au remboursement des capitaux-décès par notre assureur pour un montant de 40 261,35 €, aux indemnités versées par la CPAM pour les agents du régime général en maladie pour un montant de 2 707,82 €, aux remboursements de trop perçu par les agents pour un montant de 123,88 € et à l'aide financière de l'Etat pour les contrats uniques d'insertion à hauteur de 2 733,14 €.

➤ Les produits des services, domaine, ventes diverses

Ils proviennent :

- Des accueils de loisirs : 247 195,03 €
- De la restauration scolaire : 191 465,45 €
- Du club jeunes : 11 932,36 €
- De l'occupation du domaine public : 6 458,57 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 4 180,00 €
- Des remboursements des taxes d'enlèvement des ordures ménagères : 2 911,15 €
- Des adhésions à la bibliothèque : 1 452,00 €
- Des locations pour le local à vélos : 209,00 €
- Des ventes d'ouvrages : 60,00 €

➤ Les impôts et taxes hors fiscalité locale : sont constituées de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération du Grand Avignon et du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Ces recettes sont de 672 391,00 € pour l'année 2024.

➤ La fiscalité locale : regroupe les taxes additionnelles aux droits d'enregistrement appliquées sur la vente des biens immobiliers, les droits de places et les impôts directs locaux.

Ces produits s'élèvent à 4 251 693,00 € pour l'année 2024.

Les taux des impôts locaux pour 2024 sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,08 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,33 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,75 %

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Impôts directs locaux	3 495 850,00 €	3 828 249,00 €	4 040 172,00 €
Variation en valeur		332 399,00 €	211 923,00 €
Variation en %		9,51 %	5,54 %

L'augmentation du produit des impôts directs locaux est liée, d'une part, à la revalorisation des bases fiscales via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale en fonction de l'inflation pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.

➤ Les dotations et participations : sont constituées de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (375 313 € en 2024, 327 810 € en 2023), de la dotation générale de décentralisation versée par l'Etat pour la médiathèque (257 546 € en 2024), des allocations compensatrices de fiscalité (172 657 € en 2024), du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement (4 632,47 € en 2024), des participations des communes pour les élèves non caumontois aux charges de fonctionnement des écoles (1 945,47 € en 2024), des frais d'assemblée électorales (1 926,85 € en 2024), des subventions de fonctionnement versées par l'Etat et le Département (14 274 €) et de la dotation de l' élu local (163 € en 2024).

➤ Les autres produits de gestion courante : regroupent notamment les remboursements des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie, les loyers, les indemnités de sinistres versées par les assureurs, les astreintes d'urbanisme, les refacturations de fourrière automobile, les pénalités sur marchés et les dons reçus sans affectation.

Ces recettes s'élèvent à 242 270,34 €.

➤ Les produits spécifiques

Le montant des produits spécifiques s'élève à 106 576,82 €. Il correspond aux produits des cessions d'immobilisations pour 103 215,00 € et aux mandats annulés sur exercices antérieurs pour 3 361,82 €.

### Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Recettes	CA 2023	CFU 2024	Evolution en % 2024/2023
Atténuation de charges	2 168,97 €	45 826,19 €	2012,81%
Produits des services, domaine, ventes diverses	489 834,76 €	465 863,56 €	-4,89%
Impôts et taxes y compris fiscalité locale	4 764 237,69 €	4 924 084,00 €	3,36%
Dotations et participations	584 281,57 €	828 457,79 €	41,79%
Autres produits de gestion courante	185 084,82 €	242 270,34 €	30,90%
Produits spécifiques	98 229,50 €	106 576,82 €	8,50%
Total dépenses réelles	6 123 837,31 €	6 613 078,70 €	7,99%
Recette d'ordre (écritures entre sections)	2 592,00 €	8 100,09 €	212,50%
<b>Total général</b>	<b>6 126 429,31 €</b>	<b>6 621 178,79 €</b>	<b>8,08%</b>

#### **b) Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

➤ Les charges à caractère général : comprennent notamment les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, etc.

Pour 2024, ces dépenses s'élèvent à 1 408 800,40 €. Elles étaient de 1 247 185,33 € en 2023 soit une croissance de 12,96 % par rapport à 2023.

#### ➤ Les dépenses de personnel

Ces dépenses s'élèvent à 3 006 321,73 € pour l'année 2024. Elles étaient de 2 788 412,73 € en 2023 et de 2 743 970,03 € en 2022.

➤ Les atténuations de produits : sont constituées du prélèvement SRU au titre du déficit de logements sociaux pour 80 232,74 €, du prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 31 011 € et du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants pour 1 674 €.

➤ Les autres charges de gestion courante : regroupent notamment les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux).

Ces charges s'élèvent à 774 238,10 €.

En 2024, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 120 794,00 € répartis comme suit :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- ASKR : 350,00 €</li> <li>- Amicale des Pompiers : 1 200,00 €</li> <li>- Amicale du Pesquier : 2 200,00 €</li> <li>- Billard Caumontois : 400,00 €</li> <li>- Caumont Football Club : 9 000,00 €</li> <li>- Club Echecs Caumont : 500,00 €</li> <li>- Comité des Fêtes : 43 000,00 €</li> <li>- Compagnie Libre d'Esprit : 10 000,00 €</li> <li>- Coopérative scolaire école maternelle : 2 000,00 €</li> <li>- Coopérative scolaire école élémentaire : 6 500,00 €</li> <li>- Don du Sang : 700,00 €</li> <li>- Ecole Caumontoise Rugby XIII : 3 000,00 €</li> <li>- Eisstock Sport Club Olympique : 700,00 €</li> <li>- Espace Gym : 5 000,00 €</li> <li>- Football Vétérans Caumontois : 200,00 €</li> <li>- Fournigüié : 4 000,00 €</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ici et Maintenant : 200,00 €</li> <li>- Judo Club Caumontois : 3 000,00 €</li> <li>- La Boule Caumontoise : 1 100,00 €</li> <li>- La Foulée Caumontoise : 2 844,00 €</li> <li>- La Vigilante : 1 300,00 €</li> <li>- Le Choeur des collines : 800,00 €</li> <li>- Le XIII Provençal : 2 000,00 €</li> <li>- Les Amis de l'Orgue : 1 100,00 €</li> <li>- Les Ecoliers de la Durance : 400,00 €</li> <li>- Les Galopants : 400,00 €</li> <li>- Les Jardins du Colibri : 10 000,00 €</li> <li>- Mémoire de Poilus : 900,00 €</li> <li>- Parlaren : 1 500,00 €</li> <li>- RCC XIII : 3 000,00 €</li> <li>- Taekwondo Caumont : 500,00 €</li> <li>- Tennis Club Caumontois : 3 000,00 €</li> </ul> |
|--|--|

#### ➤ Les charges financières

Il s'agit des intérêts des emprunts pour un montant de 126 961,65 €. Ils étaient de 158 390,91 € en 2023.

➤ Les charges spécifiques

Elles concernent exclusivement des annulations de titres émis sur des exercices antérieurs, en raison d'erreurs de facturation, pour un montant de 977,20 €.

➤ Les dotations aux provisions, dépréciations

Il s'agit de provisions pour créances douteuses et/ou contentieuses pour un montant de 1 662,47 €.

**Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Dépenses	CA 2023	CFU 2024	Evolution en % 2024/2023
Charges à caractère général	1 247 185,33 €	1 408 800,40 €	12,96 %
Dépenses de personnel	2 788 412,73 €	3 006 321,73 €	7,81 %
Atténuation de produits	113 833,96 €	112 917,74 €	-0,80 %
Autres charges de gestion courante	739 323,57 €	774 238,10 €	4,72 %
Charges financières	158 390,91 €	126 961,65 €	-19,84 %
Charges spécifiques	25 564,65 €	977,20 €	-96,18 %
Dotations aux provisions, dépréciations	0,00 €	1 662,47 €	
Total dépenses réelles	5 072 711,15 €	5 431 879,29 €	7,08 %
Dépenses d'ordre (écritures entre sections)	164 270,37 €	332 378,76 €	102,34 %
<b>Total général</b>	<b>5 236 981,52 €</b>	<b>5 764 258,05 €</b>	<b>10,07 %</b>

**II. La section d'investissement**

**1) Résultat d'investissement**

Recettes d'investissement	1 633 607,82 €
Dépenses d'investissement	2 535 698,60 €
Résultat antérieur reporté	- 294 093,37 €
Excédent /déficit à reporter au budget primitif 2025	- 1 196 184,15 €
Solde des restes à réaliser	369 506,25 €
Résultat cumulé	- 826 677,90 €

**2) Analyse**

**a) Les recettes d'investissement**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement réalisées s'élèvent à 1 633 607,82 €. Elles comprennent :

➤ Les recettes réelles à hauteur de 1 300 809,06 € décomposées comme suit :

- Subventions d'investissement reçues pour 225 434,33 € émanant de :

• Etat pour :

- Rénovation et aménagement de l'école maternelle Fernand Perrin : 36 063,83 €
- Véhicule électrique de la police municipale (bonus écologique + prime à la conversion) : 11 000,00 €

• Département de Vaucluse pour :

- Aménagement d'un dojo dans l'ancien garage municipal sis route de Gadagne : 56 300,00 €
- Aménagement de l'ancienne caserne de pompiers en local commercial : 18 283,50 €
- Sécurisation des voies communales des routes d'Avignon et de Châteauneuf-de-Gadagne : 25 872,00 €
- Création d'une voie douce sécurisée route de l'Isle sur la Sorgue : 14 000,00 €

• Communauté d'agglomération du Grand Avignon pour :

- Réhabilitation de l'ancien garage municipal en dojo : 14 415,00 €

- CAF pour :
  - Travaux d'aménagement de l'ALSH et du RPE : 49 500,00 €
- FCTVA pour les dépenses d'investissement : 197 507,82 €
- Taxes d'aménagement : 62 078,44 €
- Dons et legs en capital : 14 790,00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 799 788,87 €
- Travaux réalisés aux frais et risques du titulaire d'un marché : 1 209,60 €.

➤ Les recettes d'ordre qui correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels, pour un montant de 332 798,76 €.

## **b) Les dépenses d'investissement**

Elles comprennent le remboursement du capital des emprunts contractés ainsi que toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Pour l'année 2024, les dépenses d'investissement réalisées s'élèvent à 2 535 698,60 € dont 2 527 178,51 € de dépenses réelles et 8 520,09 € de dépenses d'ordre.

### ➤ Les emprunts

Le remboursement du capital de la dette est de 481 794,64 € en 2024.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 3 641 255,60 €.

### ➤ Les principaux investissements réalisés en 2024

#### - Immobilisations incorporelles :

- Assistance pour la mise en œuvre de la modification n°2 du PLU : 5 400,00 €
- Dossier loi sur l'eau pour les travaux de confortement des berges du Pesquier : 18 714,00 €
- Réaménagement du giratoire au carrefour de la Route de Gadagne et du Chemin de Picabrier : 6 330,00 €
- Maison Gilde - Relevé topographique d'intérieur et de façade et division parcellaire BK n°90 : 4 760,40 €
- Maison Gilde - Diagnostic amiante avant travaux : 2 568,00 €
- Droits d'accès au logiciel MILLESIME INFINITY INTEGRAL : 9 692,40 €
- Création du nouveau site internet : 4 999,80 €

#### - Subventions d'équipement versées :

- Subvention d'équipement pour les travaux de confortement de berges Chemin de la Loge : 14 661,41 €

#### - Immobilisations corporelles

- Acquisitions des parcelles B891 Terres de Mague et BE 96 Belle Isle : 30 470,00 €
- Acquisition des parcelles BI 26 et BI 27 Chemin du Pesquier : 34 390,32 €
- Transplantations de platanes : 44 544,00 €
- Végétalisation des trottoirs route d'Avignon : 17 370,00 €
- Création d'une 14<sup>e</sup> classe à l'école élémentaire : 20 700,00 €
- Reprise de l'étanchéité de la toiture de la salle des sports : 40 755,00 €
- Pergola pour le local commercial sis au rez-de-chaussée de l'immeuble « Le Cabaret 9 » : 12 000,00 €
- Réhabilitation de la crèche – Travaux de revêtement de sols + portillons à 2 vantaux : 50 012,28 €
- Suppression de dos d'ânes et réfection de trottoir en enrobés route d'Avignon : 33 952,80 €
- Travaux de sécurisation piste piétons/cycles route de L'Isle sur la Sorgue : 24 178,56 €
- Déplacement des conteneurs à déchets de la place du Marché aux Raisins : 33 780,00 €
- Réfection du chemin Allée des Fruits de la Passion : 28 440,00 €
- Création d'un boulo-drome : 87 840,00 €
- Relevage de l'orgue de l'église St Symphorien : 29 942,40 €
- Véhicule électrique pour la police municipale : 49 366,06 €
- Abri vélos de 24 places : 25 899,60 €

- Immobilisations en cours

- Conception-réalisation d'un skatepark : 258 511,20 €
- Démolition des enrobés à l'entrée de l'ancienne école maternelle : 10 374,00 €
- Construction d'un pôle multi-activités (études + travaux) : 945 731,99 €

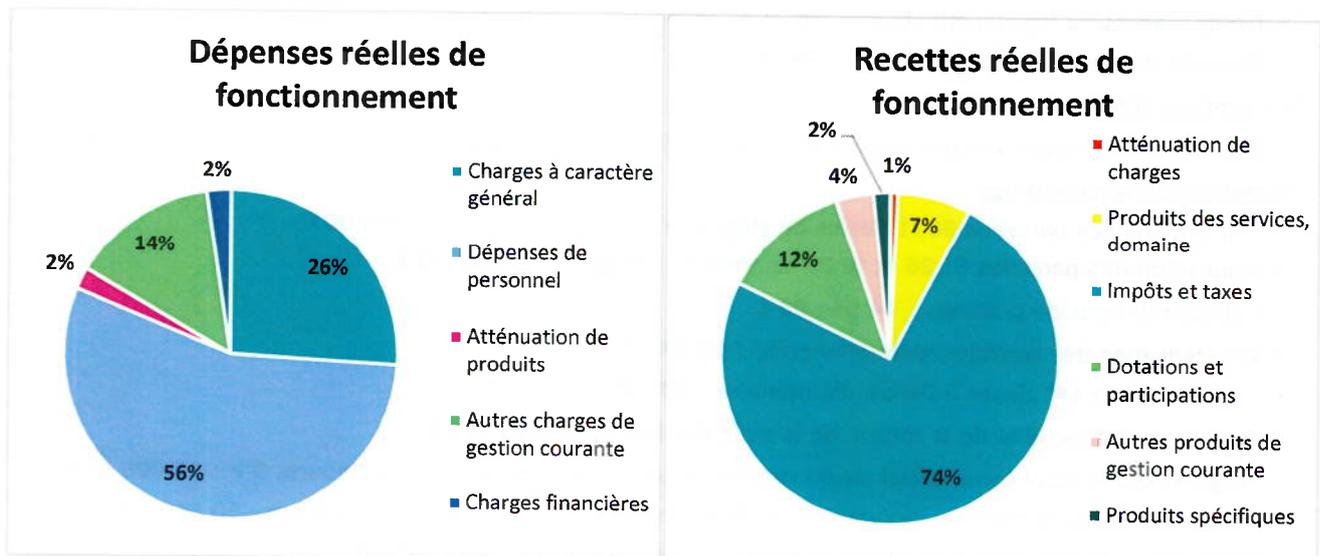
**Vue d'ensemble de la section d'investissement**

Dépenses	Réalisations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12/2024	Recettes	Réalisations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12/2024
Remboursement d'emprunts	481 794,64 €	0,00 €	FCTVA	197 507,82 €	0,00 €
Immobilisations incorporelles	60 877,50 €	121 827,16 €	Mise en réserves	799 788,87 €	0,00 €
Subventions d'équipement versées	14 661,41 €	0,00 €	Dons et legs en capital	14 790,00 €	0,00 €
Travaux de bâtiments	1 119 617,88 €	3 285 825,28 €	Taxes d'aménagement	62 078,44 €	0,00 €
Travaux de voirie	261 697,95 €	292 353,78 €	Subventions	225 434,33 €	1 128 200,00 €
Autres travaux	333 624,44 €	118 913,18 €	Emprunts	0,00 €	3 200 000,00 €
Autres dépenses	254 904,69 €	139 774,35 €	Immo. en cours	1 209,60 €	0,00 €
Total dépenses réelles	2 527 178,51 €	3 958 693,75 €	Total recettes réelles	1 300 809,06 €	4 328 200,00 €
Dépenses d'ordre	8 520,09 €	0,00 €	Recettes d'ordre	332 798,76 €	0,00 €
Total général	2 535 698,60 €	3 958 693,75 €	Total général	1 633 607,82 €	4 328 200,00 €

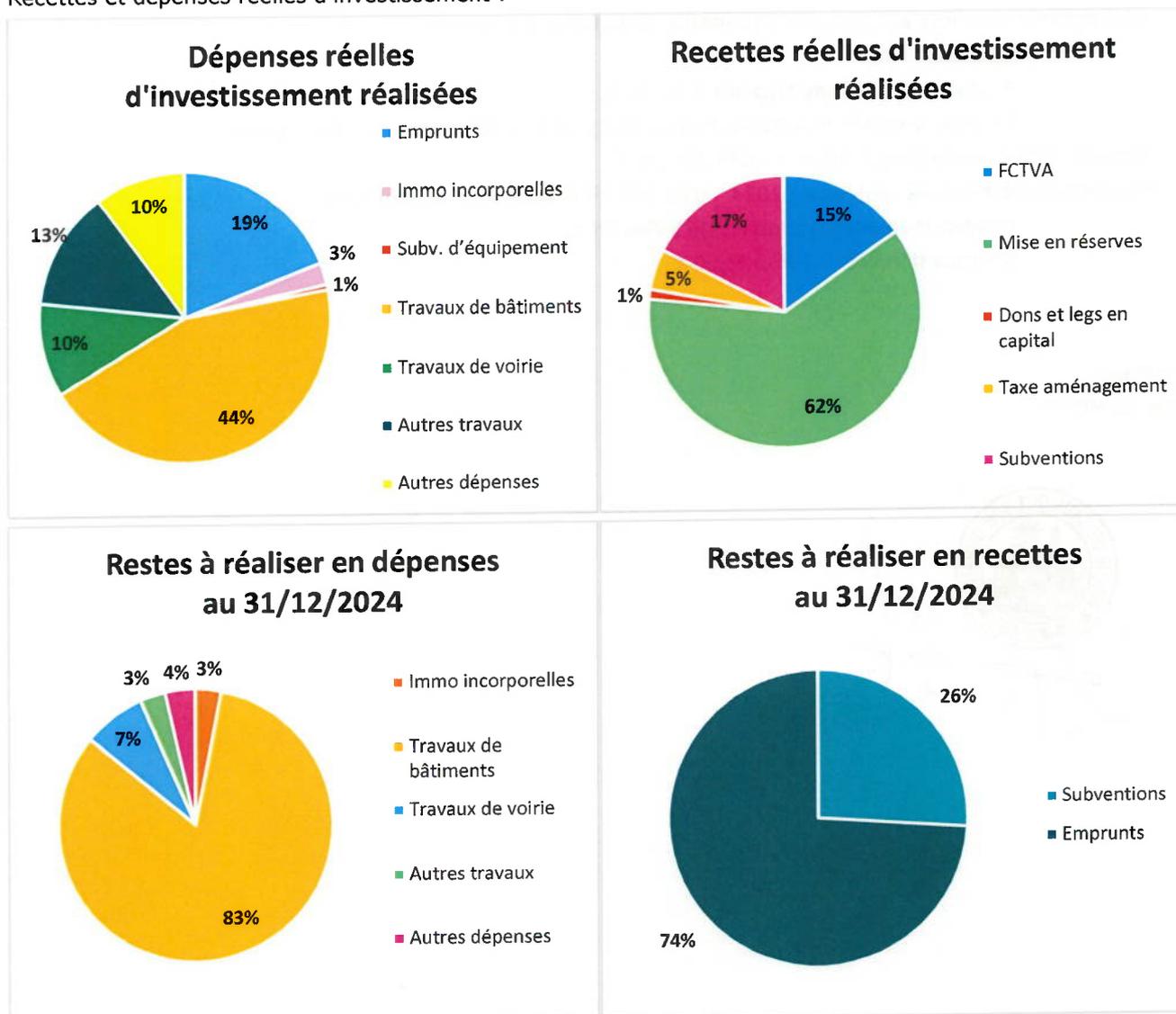
**III. Les données synthétiques du compte financier unique – Récapitulation**

**a) Recettes et dépenses**

Recettes et dépenses réelles de fonctionnement :



Recettes et dépenses réelles d'investissement :



**b) Principaux ratios**

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : 981.9
- Recettes réelles de fonctionnement / population : 1195.42
- Dépenses d'équipement brut / population : 369.74
- Encours de dette au 31 décembre 2024 / population : 658.22
- DGF / population : 67.84
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 55.35 %
- Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 89.4239 %
- Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : 17.86 %
- Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement) : 10.58 %
- Ratio d'endettement (Encours de dette au 31 décembre 2024 / recettes réelles de fonctionnement) : 55.06 %
- Capacité de désendettement (encours de dette au 31 décembre 2024 / épargne brute) : 3.38

**c) Etat de la dette**

- 14 emprunts en euros au 31/12/2024 répartis de la façon suivante :
  - o 10 à taux fixe,
  - o 3 à taux variable indexés sur le livret A,
  - o 1 à taux variable indexé sur l'indice des prix à la consommation hors tabac.
- Capital restant dû au 31/12/2024 : 3 641 255,60 €
- Montant des échéances réglées en 2024 : 618 431,24 € décomposés comme suit :
  - o Remboursement du capital : 481 794,64 €
  - o Charges d'intérêt : 136 636,60 €

Le Maire,  
Claude MOREL

